



Héritage et assurance-vie

Par **seb94**, le **27/01/2014** à **09:39**

Bonjour à tous,

Je viens vous poser une question concernant la succession de mon père: celui-ci m'a fait bénéficiaire de son assurance-vie, sur laquelle il a versé une somme d'argent quelques jours avant son décès.

Le notaire me demande maintenant de restituer l'argent malgré le fait que l'AV soit hors-héritage car mes frères sont considérés comme héritiers lésés, et la somme doit rentrer dans le partage. En effet mon père et ma belle-mère étaient mariés sous le régime de la communauté de biens avec don au dernier vivant.

Ma question se précise: bien que l'argent soit considéré comme commun, j'ai un document attestant de l'origine des fonds versés par mon père, qui correspondent à la prime de départ de son travail. Ce document ne peut-il pas montrer que cet argent venait de mon père et qu'il pouvait donc en "disposer librement" ?

Je suppose que non mais j'aimerais avoir confirmation, merci à vous et bonne journée !!

Par **seb94**, le **29/01/2014** à **10:22**

Personne n'a une idée ?

Merci d'avance !!

[fluo]un peu de patience,vous oubliez que ce sont des bénévoles qui répondent quand ils veulent aux questions qu'ils veulent [fluo]